

**Arrêté du 08 février 2023**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain**

**NOR : JUSF2303939A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 12 janvier 2023 de Monsieur Jérémy MARC, valant acceptation du poste de régisseur d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Matthieu MONTIGNEAU, directeur territorial auprès de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jérémy MARC, secrétaire administratif, est nommé à compter du 01 mars 2023, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain, en remplacement de Madame Nathalie PONCEPT.

**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 55 000€, le montant du cautionnement imposé à Monsieur Jérémy MARC est fixé à 5 300 €.

### Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le 9/02/2023

Le sous-directeur du pilotage  
et de l'optimisation des moyens

  
Ludovic FOURCROY